

## BRENS

### Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 15 Avril 2026, 18h30

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Dépenses réalisées en vertu des délégations de Mme le Maire
- 3 Approbation du Compte-rendu du Conseil du 20/03/2026
- 4 Vote du CFU
- 5 Financement du SIEA pour le passage aux Leds
- 6 Nomination des membres à la CCID.
- 7 Nomination au conseil d'exploitation de la régie des eaux
- 8 Décision modificative 1 pour réajustement du budget
- 9 Acceptation du devis pour les eaux pluviales sentier de la Conche
- 10 Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 11 Questions diverses

• Présents : 13	• Votants : 15	• Absent (Excusé) :
Pouvoir :		
- de Isabelle Santos-Cantero à Régine Novel		
- de Grégory Chatel à Sylvie Thiblet		

**Début de Séance : 18h30**

**Secrétaire de séance : Isabelle Bouvet**

**1 : Préambule :** inversion point 2 et 3

suppression du point 4 par manque d'anticipation administrative malgré les consignes données en février pour préparer la clôture du CFU (suppression en conséquence du point 8)

Malgré cela le conseil devait être maintenu pour les nominations et le vote du SIEA.

**2 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 : unanimité**

**3 : Dépenses réalisées en vertu des délégations de pouvoir**

SERVICES TECHNIQUES	5 223 €
WELDOM EBDIS (petit matériel dont salle polyvalente)	1 731 €
SONEPAR SUD EST (batterie radar pédagogique)	499 €
GARAGE AUTO DE L'OUSSON (réparation roue remorque)	20 €
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT (février)	175 €
CAVES BILLON (GNR tracteur)	1 220 €
CAVES BILLON (Fuel école)	904 €
DEFIBRILLATEUR CENTER (pompiers)	210 €
DACD (produits entretien école)	464 €

COTISATIONS	27 111,34 €
AMICALE DES MAIRES DE BUGÉY SUD (cotisation)	50,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGÉY SUD (ADS trimestre 1)	3 111,60 €
AMR01 (cotisation)	130,00 €
SDIS 01 (allocations vétéranse)	3 863,10 €
AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE (cotis. Annuelle)	296,25 €
SDIS 01 (contribution SDIS)	19 075,56 €
AMF de l'Ain (cotisation)	584,83 €

DIVERS	1 868 €
MOSAIC (pac office ordinateur portable)	276 €
MEDIALEX (marché public cantine, annonce légale)	246 €
MDA BELLEY (lave-linge)	370 €
MOSAIC (sauvegarde 2026)	271 €
ACS (école photocopies)	166 €
UGAP (fournitures cantine)	345 €
AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES (élections)	194 €

ANIMATIONS/ ASSOCIATIONS	1 526 €
LIBRAIRIE AU GAGNE PETIT (bibliothèque)	312 €
BBM CARON HYPER BURO (bibliothèque)	51 €
SOVERT 2025 (repas des aînés/ GamVert)	2 263 €
CELLIER DES 3 PIERRES (vœux du maire/ nouveaux nés/ 8 mai)	846 €
BRENS FRAIS (vœux du maire)	76 €
BOULANGERIE JOURNET (vœux du maire)	406 €
PUJOS LAËTITIA (plais nouveaux nés)	113 €
PROVENCIA (nouveaux nés)	85 €

BATIMENTS	6 063 €
EI ROULIER AURELIE (chambre froide salle polyvalente)	4 794 €
UGAP (vérification city stade nov. 2025)	136 €
GONNOT SARL (traverse jeu de boules)	333 €
CHARVET LA MURE BIANCO (2 brûleurs pompier/ école)	60 €
CHARVET LA MURE BIANCO (isolation porte local pompier)	341 €
NOREMAT (entretien épareuse)	214 €
RICHARDSON (boitier électronique école)	185 €

Dépenses en vertu de la délégation de pouvoir

---

#### **4 :Financement du SIEA pour le passage aux Leds : unanimité**

Mme le Maire rappelle que le réseau d'éclairage public, géré par le SIEA, est vieillissant.

Un sondage organisé auprès des habitants a montré que 75 % de la population était favorable à un abaissement progressif.

Le coût total de l'opération s'élève à 141 600 €.

77 % sont subventionnés par le SIEA. La part restante à la charge de la commune sera de 47 571,94 € est supérieur au 77% car 14 points lumineux ne sont pas subventionnables et 1 point lumineux sera rajouté entre le carrefour de la Gare et le pont du Furans. Un prêt sera contracté en accord avec le pôle finances, entraînant des traites de 3 782 € jusqu'en 2037, financées en grande partie par les économies générées.

Les 238 points lumineux de la commune seront ainsi équipés fin 2026 de lampes LED, plus durables et moins énergivores. De plus, des systèmes de télégestion seront installés sur 21 armoires pour un pilotage optimisé de l'éclairage, selon les plages horaires suivantes :

- Du coucher du soleil à 21 h : 80 % d'intensité
- De 21 h à 23 h : 50 % d'intensité
- De 23 h à 5 h : 25 % d'intensité (équivalente à une pleine lune)
- De 5 h à 7 h : 50 % d'intensité
- De 7 h au lever du soleil : 80 % d'intensité

---

#### **5 : Nomination des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : unanimité**

Suite au renouvellement complet du Conseil Municipal, la Commune doit constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission consultative obligatoire se réunit 1 fois par an pour vérifier que les éléments pris en compte par les impôts locaux lors de la déclaration d'achèvement de travaux d'urbanisme correspondent bien à la réalité du terrain. Elle ne se réunira pas avant février 2027.

Elle est composée de 6 membres titulaires et 6 suppléants.

Mais 24 noms doivent être transmis aux services des finances publiques qui procèderont alors au choix des membres définitifs.

---

#### **6 :Nomination au conseil d'exploitation de la régie des eaux: unanimité**

La Commune doit désigner son représentant au Conseil Exécutif de la Régie des eaux de Bugéy-Sud.

Lors de la précédente mandature, Monsieur PREVOST Grégory assumait cette mission et était suppléé par M AUBRUN Norbert. Il est proposé de renouveler ces mêmes nominations pour cette nouvelle mandature.

---

#### **7 : Acceptation du devis pour les eaux pluviales sentier de la Conche : unanimité**

Grégory Prévost, conseiller délégué à l'eau et aux travaux, présente la situation du sentier de la Conche.

À ce jour, les eaux de pluie de ce fossé se déversent dans le réseau unitaire. Ces eaux « claires » se mélangent donc aux eaux usées avant d'être dirigées vers le lagunage, ce qui perturbe le bon fonctionnement de la station d'épuration (STEP). Dans un contexte de vigilance réglementaire accrue de l'État, il est nécessaire d'engager une désaturation progressive de nos STEP. Cet objectif s'inscrit en amont de la phase 2 du programme de la Communauté de communes, consacrée à leur réhabilitation prévue entre 2030 et 2038.

Dans l'état actuel de saturation de nos STEP, la commune peut se voir limiter l'octroi de nouveaux permis de construire, comme c'est le cas pour la commune de Culoz notamment. Il est donc nécessaire d'engager progressivement des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, afin de réduire la surcharge des STEP et favoriser un retour des eaux propres vers leur milieu naturel.

Il s'agit d'un travail de fond de longue haleine, les réseaux séparatifs n'étant pas répandus sur la commune. C'est un sujet peu visible que certains seraient tentés d'ignorer, mais qui est indispensable au bon fonctionnement de la commune et à la préservation de ses capacités de développement du territoire.

3 devis ont été sollicités, le montant estimé de cette opération

- DUMAS, 24 414.90€ TTC
- FONTAINE TP, 26 354.84€
- VTM, 55 302.00€.

La société la mieux disant est la société Dumas avec un devis à 24 414.90€ TTC.

---

## **10 : Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal : unanimité.**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent une élection. Il s'agit d'un outil essentiel pour permettre à chaque conseiller d'être avisé des conditions d'exercice de leur mandature et assurer le bon fonctionnement d'une équipe municipale.

Ce document permet d'organiser clairement le déroulement des débats, le mode de scrutin et la gestion des questions orales, tout en garantissant à chacun des conditions de travail claires et harmonieuses.

Chaque conseiller a reçu, au préalable, un exemplaire de la proposition de règlement, afin de faciliter la discussion et l'adoption de ce cadre commun.

---

## **11 : Questions diverses :**

### **11-1 Ecole :**

Des travaux d'entretien ont été réalisés dans la cour de l'école.

3 volets roulants, qui dysfonctionnaient, ont été remplacés.

Des fuites sur le toit ont été détectées : la noue étant usée, elle doit être remplacée. Un devis de 5 580 € présenté par ALC Menuiserie sera signé dans les prochains jours.

Un NAS a été commandé en début d'année pour relier les ordinateurs des élèves en réseau, le précédent étant défectueux. En raison de pénuries de composants informatiques, sa livraison est toujours en attente.

Enfin, la machine à laver utilisée par le personnel de ménage a été remplacée suite à une panne.

### **11-2 Cantine :**

Un marché public est en cours pour renouveler le prestataire cantine. 2 réponses ont été reçues.

Ce marché déterminera le futur prestataire pour une période de 3 années scolaires.

Le repas des héros assuré par Lestroy, le prestataire actuel, a été très apprécié par les enfants.

### **11-3 Bâtiments :**

Le bloc de la chambre froide de la salle polyvalente a été remplacé en raison de sa vétusté et des nombreux problèmes rencontrés l'année dernière (4794€15). Ce bloc a été repositionné sous la porte de secours, afin de bénéficier d'un emplacement plus à l'ombre. L'alarme, qui ne fonctionnait plus, sera bientôt remplacée : l'installation de la fibre a été plus complexe que prévue et a nécessité un temps supplémentaire. Les box sont actuellement en commande.

Le nettoyage de printemps (lavage annuel des tables et des chaises) a été réalisé mi-mars.

### **11-4 Citoyenneté :**

Dans la continuité des actions précédentes, avec une volonté forte de mobiliser autour de la question de la citoyenneté, 2 nouvelles sessions de formation aux gestes de 1ers secours sont prévues (12 septembre et 3 octobre) : cette formation est diplômante et dure 7h. 2 initiations aux gestes qui sauvent sont aussi programmés le 4 juillet pour permettre aux citoyens une formation plus courte (2h). Ces formations sont prises en charges à hauteur de 50 % par la Mairie pour les habitants (30€ pour les formations 1ers secours et 10€ pour l'initiation aux gestes qui sauvent).

Les inscriptions sont ouvertes pour les habitants : un chèque à l'ordre de l'UDSP01 doit être déposé en mairie pour inscription.

Les campings-caristes ont particulièrement apprécié leur venue à Brens tant au niveau culinaire (53 commandes et 40 repas pris au Bistrot de Brens) que paysagère. Ils souhaitent renouveler l'expérience l'année prochaine et ont adressé leur remerciement à l'équipe municipale pour leur confiance. La municipalité se réjouit de l'accueil positif réservé à ce groupe convivial, dont l'organisation rigoureuse a permis que le séjour se déroule dans le respect des lieux et de l'environnement. L'atelier numérique organisé par la CCBS concernant le nettoyage des outils numériques a rencontré un vif succès. Nous souhaitons pérenniser ce type d'action.

Merci à Isabelle Santos-Cantero pour la réalisation du bulletin Brens Actualité n°6.

Nous souhaitons également rappeler l'importance de la vigilance face aux cambriolages : l'Opération Tranquillité Vacances permet de signaler son absence à la gendarmerie afin de bénéficier de passages de surveillance. Cette démarche simple peut être effectuée jusqu'à 48 heures avant le départ.

Enfin, il est rappelé à chacun les règles de civisme concernant la gestion des déchets, notamment afin de lutter contre les dépôts sauvages, qui portent atteinte à l'environnement et au cadre de vie de la commune.

Rendez-vous est donné pour la cérémonie du 08 Mai.

### 11-5 Sécurité :

Le DECI, dont l'étude a été confiée à la société Profil-Études, a rendu ses premières conclusions : 13 zones sont actuellement placées sous surveillance. Il apparaît dès à présent que des travaux importants seront nécessaires pour mettre en conformité le schéma de défense contre l'incendie de la commune, notamment l'installation de bâches de récupération d'eau de pluie et le remplacement ou la remise en état de poteaux. Les conclusions détaillées seront présentées au deuxième trimestre. Une première réserve financière d'environ 50 000 € a déjà été inscrite au budget en février 2026 pour ces travaux.

Les adresses mails de la mairie ont été simplifiées par l'entreprise Mozaïc : brens01. Devant chaque adressage a été supprimé : le nouveau mail est accueil@brens01300.fr

### 11-6 Environnement :

Une action de sensibilisation contre les moustiques tigres a été menée lors du carnaval des associations.

Le marais d'Archines a été traité. Il est important de rappeler que c'est l'action et la vigilance de tous qui permettra de réduire les nuisances occasionnées. D'autres actions sont en cours d'organisation pour sensibiliser les habitants.

Les pièges de printemps pour frelons asiatiques ont été installés avec notre référent Jean-Claude Vautaret.

Florent PERSONENI, responsable des services techniques et sapeur-pompier volontaire, suivra prochainement une formation Certibiocide pour être habilité à utiliser les produits de lutte adaptés dans le cadre de la formation professionnelle.

Les forts coups de vent de ces dernières semaines ont provoqué la chute d'arbres en plusieurs points de la commune, notamment sur le chemin du Replat, la desserte de Versailles et la rue du Centre. À cette occasion, les services techniques ont pu compter sur l'aide précieuse de Messieurs SIMEON et NOVEL, qui ont contribué activement au dégagement rapide de deux arbres tombés sur des routes communales.

**11-7 Urbanisme :** Le permis de lotir déposé pour l'impasse de la Lassinière a été refusé par les services de l'urbanisme.

### 11-8 Animation et communication :

Le bulletin municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres les 15 et 16/04. Merci à Isabelle Santos-Cantero pour sa conception. Avec l'arrivée du printemps, c'est le moment idéal pour participer à notre nouveau concours photo. Cette année, le thème choisi est : « Instant au jardin ». Laissez parler votre créativité.



### 11-09 : Gestion du personnel :

Mme Bouvet signale que le dossier de gestion des ARE d'une employée est à ce jour clos. Depuis 2021, date effective de la rupture conventionnelle de contrat, un montant d'environ 28 500 € a été versé au titre des allocations correspondantes sous la municipalité de l'ancien maire.



À Brens, le 21/04/26  
Madame le Maire  
Sandrine LACHIZE-PICCINO